

RÈGLEMENT DES COTISATIONS 2023-2024

Tous les élèves doivent acquitter un droit d'inscription.

Le droit d'inscription est une cotisation permettant d'accéder aux ateliers et de bénéficier des cours assurés par des enseignants qualifiés.

MODALITÉS :

Les cotisations sont payables à l'année ou aux trimestres.

Trimestres et dates de paiement :

	Période des cours	Dates de paiement
1 ^{er} trimestre	Lundi 18 septembre 2 au Samedi 23 décembre 2023	Le jour de inscription
2 ^{ème} trimestre	Lundi 8 janvier au 30 mars 2024	Du lundi 8 au vendredi 26 janvier 2024 *
3 ^{ème} trimestre	Mardi 2 avril au 6 juillet 2024	Du lundi 2 au vendredi 26 avril 2024*

*Au terme de cette période de paiement vous serez en impayé et devrez vous acquitter de votre facture auprès du Trésor public.

Un appel à cotisation vous parviendra vous rappelant le montant dû.

DÉMISSION :

Si vous souhaitez ne pas poursuivre vos activités à l'école d'art, il est indispensable de nous prévenir par écrit ou par téléphone avant chaque trimestre engagé. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre aimable collaboration.

(dates des vacances scolaires au verso)

.../...

VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

Pour les élèves de l'EACM

TOUSSAINT	Dernier cours : Samedi 21 octobre 2023 au soir Reprise des cours : Lundi 06 novembre 2023 au matin
NOËL	Dernier cours : Samedi 23 décembre 2023 au soir Reprise des cours : Lundi 8 janvier 2024 au matin
HIVER	Dernier cours : Samedi 10 février 2024 au soir Reprise des cours : Lundi 26 février 2024 au matin
PRINTEMPS	Dernier cours : Samedi 6 avril 2024 au soir Reprise des cours : Lundi 22 avril 2024 au matin
ASCENSION	Dernier cours : Mardi 7 mai 2024 au soir Reprise des cours : Lundi 13 mai 2024 au matin
ÉTÉ	Dernier cours : Samedi 6 juillet 2024 au soir

**Les cours se déroulant pendant les jours fériés
ne sont pas remplacés.**